



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 4 mai 2019

### **Manifestation inter-régionale des gilets jaunes à La Roche-sur-Yon**

La manifestation inter-régionale des gilets jaunes a rassemblé près de 500 manifestants à La Roche-sur-Yon ce samedi 4 mai 2019.

La forte mobilisation des forces de l'ordre locales épaulées par 2 escadrons de gendarmerie mobiles ainsi que les mesures d'interdiction et de contrôles mises en œuvre ont permis de limiter les débordements, les violences et les destructions.

Alors que cette manifestation a rassemblé dans ses rangs plusieurs dizaines de personnes venues pour commettre des dégradations, ces dernières sont beaucoup moins importantes que lors de la manifestation du 9 février dernier. Elles se sont déroulées dans le centre ville ainsi que dans la zone commerciale nord de La Roche sur Yon, où plusieurs incendies et tentatives d'intrusions dans des magasins ont eu lieu.

En lien avec l'autorité judiciaire, l'action des forces de sécurité a également permis de réaliser environ 2 000 contrôles dans le cadre ou en amont de cette manifestation et de procéder à une dizaine d'interpellations, suivies de 10 gardes à vue, dont 8 encore en cours.

Elles sont motivées par des faits de violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique, participation armée à une manifestation, attroupement avec armes, dissimulation du visage en manifestation, détention de stupéfiants, et pour certains il leur a été relevé la participation à une manifestation interdite.

Le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de La Roche-sur-Yon, présent aux côtés du préfet de la Vendée pendant toute la durée de cette manifestation, tient à souligner la qualité du travail judiciaire mené par la police et la gendarmerie.

Le préfet de la Vendée tient à saluer le comportement et l'action exemplaires des forces de police et de gendarmerie, des sapeurs-pompiers, des agents de préfecture et agents municipaux. Leur engagement, leur professionnalisme et leur courage ont contribué à réduire autant qu'il était possible les conséquences d'actes ou de tentatives de violences, sans lien avec l'exercice de la liberté de manifester que de tels agissements dénaturent.

